

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Épinouze

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	-
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	-

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Monsieur Yves Lafaury, Maire d'Épinouze
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	1 Rue de la mairie 26210 Epinouze 04.75.31.67.16 urbanisme@epinouze.fr
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?

Oui	Non	Scot des Rives du Rhône approuvé le 28 novembre 2019
-----	-----	--

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?

Oui	Non	PLU approuvé le 22 janvier 2018 non soumis à évaluation environnementale
-----	-----	--

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	1 521 habitants en 2017 (source : INSEE)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	1 121 ha
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. <i>Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet</i>	Surfaces issues du rapport de présentation (PLU approuvé le 22/01/2018) <ul style="list-style-type: none"> • Zones urbaines : 87 ha, soit 7,6 % • Zones à urbaniser : 5,5 ha, soit 0,5 % • Zones agricoles : 954 ha, soit 83,3 % • Zones naturelles : 99 ha, soit 8,6 %

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

5 orientations dans le PADD approuvé le 22 janvier 2018 :

- Maîtriser la croissance démographique et ajuster les réserves foncières
- Renforcer et marquer le centre-village en tant que polarité attractive
- Pérenniser les vocations économiques du territoire
- Protéger les éléments structurants du paysage et les grandes entités paysagères, assurer le bon état écologique des milieux naturels et préserver les sites remarquables
- Prendre en compte la présence des différents risques et nuisances dans les choix d'urbanisation

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

La commune a souhaité engager une modification simplifiée de son PLU afin de :

- Faire évoluer l'OAP d'Aménagement et de Programmation (OAP) « Bois des Soupirs – Route de Jarcieu » afin de tenir compte d'un projet de résidences « seniors » ;
- Adapter l'OAP « Bois des Soupirs – Ouest » pour prendre en compte le foncier résiduel ;
- Supprimer l'emplacement réservé n°17 suite au renoncement de la commune par délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2018 ;
- Rectifier une erreur matérielle sur le périmètre de carrière située au lieu-dit « Le Chirial » ;
- Vérifier les changements de destination d'anciens bâtiments n'ayant plus d'utilité agricole ;
- Adapter le règlement écrit pour améliorer l'écriture de certains articles et faciliter leur application lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme ;
- Etablir, si nécessaire, des modifications de règlement écrit liées à la compatibilité du PLU avec la révision du Scot des Rives du Rhône approuvée le 28 novembre 2019.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Oui	Non	
-----	-----	--

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>Le cas échéant, précisez :</i>
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		X	
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>Le cas échéant, précisez</i>
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		X	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 SAGE Bièvre-Liers-Valloire La présente modification simplifiée du PLU est compatible avec le SDAGE Rhône méditerranée et le SAGE Bièvre-Liers-Valloire
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Communauté de communes Porte de DrômArdèche

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	• Commune rurale
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	La population est en hausse depuis 1968 (981 habitants en 1968 et 1 521 habitants en 2017). Depuis 2012, le taux de variation annuel moyen de la population ralentit. Entre 2012 et 2017, il est de -0,1% (contre 3,9% entre 2007 et 2012), en raison d'une variation due au solde des entrées et des sorties négative (-0,6%).
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	Le projet de modification simplifiée permet l'adaptation du projet sur l'OAP « Bois des Soupirs – Route de Jarcieu » (OAP créée au PLU de 2018) : il s'agit de prendre en compte un projet de résidence « Séniors », porté par Habitat Dauphinois. Le nombre de logements est quasiment inchangé, seul le programme évolue. 15 logements à destination des personnes âgées sont attendus dans ce projet contre 17 logements au PLU en vigueur. De plus, 3 bâtiments sont recensés par la modification simplifiée comme pouvant changer de destination vers de l'habitat, soit environ 3 logements supplémentaires. Un des bâtiment à vocation à créer des chambres d'hôtes.
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	57 logements vacants recensés sur la commune (INSEE 2017)
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	-
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	Il n'est pas prévu d'ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation. Le tènement situé sur l'OAP « Bois des Soupirs – Route de Jarcieu » couvre une surface de 0,67 hectare. Il était déjà classé en zone 1AUc, zone ouverte à l'urbanisation au PLU en vigueur, sous réserve d'être aménagée sous la forme d'une opération d'aménagement d'ensemble.
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	-
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre	
La modification simplifiée porte notamment sur la modification de l'OAP « Bois des Soupirs – Route de Jarcieu » afin de prendre en compte un projet de résidence « Séniors ». L'OAP était déjà inscrite au PLU en vigueur et permet d'encadrer la qualité urbaine, paysagère et environnementale du projet. 15 logements sont prévus sur 0,67 hectares (au lieu de 17 au PLU en vigueur). La densité attendue est de 20 logements à l'hectare au minimum ; elle est inchangée par rapport au PLU approuvé en 2018.	
La modification porte également sur l'inscription de 3 bâtiments pouvant changer de destination vers de l'habitat. Ces changements de destination participent à améliorer la qualité paysagère des sites et à limiter l'artificialisation du sol en encourageant la requalification du bâti existant plutôt que l'extension par ajout d'une surface neuve.	

4.1 Présentation de votre projet	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	-
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	-
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	-
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	-
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	-
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	
-	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?	X		<p>Le projet de modification permet d'inscrire trois bâtiments situés en zone agricole, comme pouvant changer de destination. Les constructions sont toutes situées à une distance de plus de 100 mètres de bâtiment en exploitation.</p> <p>Il s'agit également de rectifier une erreur matérielle sur un des périmètres de carrière identifié au PLU en vigueur (trame spécifique au plan de zonage). L'objectif est de prendre en compte l'autorisation d'exploiter la carrière (lieu-dit Le Chirial) par l'entreprise Revol, délivrée par le préfet de la Drôme le 17 mars 2004 sur un périmètre plus important que celui défini au PLU en vigueur.</p> <p>Le projet de modification simplifiée n'a que très peu d'impact sur les zones agricoles dans la mesure où il s'agit uniquement d'autoriser trois changements de destination et de rectifier le périmètre de carrière exploitée par l'entreprise Revol, au lieu-dit Le Chirial. Les autres objets de la modification simplifiée sont sans impact sur les espaces agricoles.</p>
Des espaces boisés ?		X	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière	X		Le périmètre de carrière identifié au lieu-dit Le Chirial, est agrandi par la présente modification conformément

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?			à l'autorisation d'exploiter délivrée par le préfet de la Drôme le 17 mars 2004 et annexée au PLU en vigueur (pièce n°6) (Cf. point 4.7 Sols et sous-sol).
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone <u>Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC)</u> à proximité ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		X	
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html		X	Cours d'eau identifiés en liste 1 : le Dolon et l'Oron
Complétez si nécessaire			

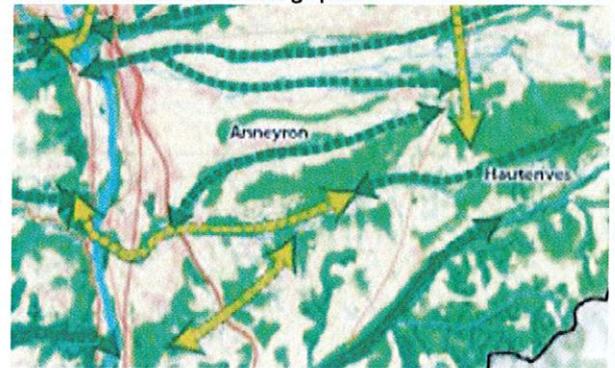
4.4 Continuités écologiques

Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?

Oui Non

La commune est concernée par trois corridors écologiques d'enjeu local le long du Dolon, de l'Oron et des collières, identifiés par le Scot des Rives du Rhône approuvé le 28 novembre 2019, et un corridor à enjeu régional (Est du territoire).

Le projet de modification simplifiée n'a pas d'impact sur ces continuités écologiques.



Espaces naturels et réservoirs
 - Espaces naturels remarquables à protéger
 - Déplacements de biodiversité à préserver
Corridors écologiques
 - Enjeu régional
 - Enjeu local
Autres espaces à préserver
 - Matrice des espaces agricoles et forestiers

Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?

http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map

Le SRADDET identifie un corridor écologique surfacique à préciser, préserver ou restaurer à l'Est de la commune d'Épinouze.



 Corridors écologiques surfaciques : à préciser, préserver ou restaurer selon leur fonctionnalité écologique

Le projet de modification simplifiée n'a pas d'impact sur ce corridor.

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		X	L'ancienne commanderie Lachal est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Autres captages prioritaires ?		X	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		Les ressources en eau sont suffisantes pour satisfaire aux besoins présents et futurs.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	X		Le PLU en vigueur indiquait que la station d'épuration était presque à sa capacité nominale. La communauté de communes Porte de DrômArdèche a engagé des travaux conséquents sur le territoire d'Épinouze : une nouvelle station d'épuration a été mise en service le 3 décembre 2020. L'ouvrage est constitué de filtres plantés de roseaux, d'une capacité de 12 000 équivalents-habitants. Le système d'assainissement des eaux usées a désormais une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs.
Des démarches sont-elles entreprises pour			

4.6 Ressource en eau			
garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?		X	
Complétez si nécessaire			
4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		X	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?	X		<p>3 sites de carrière sont identifiés sur la commune : une trame spécifique a été définie en superposition du zonage du PLU en vigueur.</p> <p>La carrière située au lieu-dit Le Chirial, exploitée par l'entreprise Revol, est en activité. Le périmètre défini au PLU en vigueur correspond à l'emprise réelle de l'activité d'exploitation au moment de l'approbation du PLU.</p> <p>Or, l'entreprise dispose d'une autorisation d'exploiter délivrée par le préfet de la Drôme, le 17 mars 2004, pour une durée de 20 ans, sur un périmètre plus important que celui défini au PLU. L'arrêté préfectoral est bien annexé au PLU approuvé (pièce n°6 du PLU) et comprend les limites d'exploitation autorisée.</p> <p>Une erreur matérielle a donc été commise dans l'élaboration du plan de zonage. La présente modification simplifiée vient rectifier cette erreur en ajoutant au périmètre de carrière les parcelles 154, 155 et 19 afin de permettre à l'entreprise d'exploiter la carrière conformément à son autorisation en vigueur.</p>
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?		X	Aléas d'inondations Risque faible de radon Risque sismique de niveau trois

4.8 Risques et nuisances			
			Exposition faible au retrait gonflement des sols argileux Risques liés aux canalisations de transport de gaz et de propylène
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	
Nuisances ?		X	Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) : ISDI-Cheval Granulats, Revol Michel, Sandvik Hard Materials SAS (devenu Hyperion) et Michal André (carrière qui n'est plus en activité)
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire		X	Les transports en commun sont essentiellement à destination des scolaires
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		X	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique	<input type="checkbox"/>

	(plan de zonage) de ce document en vigueur	
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : <i>Epinoyze</i> Lieu : <i>7 Dec 2021.</i>	NOM	PRENOM
	SIGNATURE <i>Lafourgy Yves</i>	



ANNEXE 1

Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Service Urbanisme et Pédagogie : Catherine Chenevier Monsieur le Maire d'Épinouze, Yves Lafaury Madame Estelle Faure, adjointe
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	1 Rue de la mairie 26210 Epinouze Tél : 04.75.31.67.16